SOFRAVER SA
La technologie du verre

CH – 1754 Avry-sur-Matran/Rosé

Tél. : ++41 (0) 26 470 45 10
Fax : ++41 (0) 26 470 21 57
E-mail : commercial@sofraver.ch
www.sofraver.ch

Chocs thermiques

L'évolution des vitrages isolants

A l'écoute des problèmes environnementaux, les fabricants de vitrages isolants ont grandement contribués à l'amélioration de la consommation énergétique.

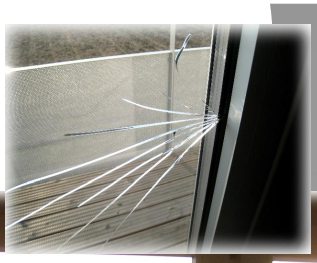

Si un mètre carré d'un simple vitrage peut laisser perdre l'équivalent de 40 litres de mazout, le double vitrage a fait chuter cette valeur à 20 litres.

Aujourd'hui, grâce aux couches sélectives, on arrive à moins de 10 litres de mazout par mètre carré par année !

L'effet d'une source de chaleur

Une surchauffe ponctuelle sur une partie du vitrage peut provoquer un bris du verre.

Cette différence de température engendre une surcharge qu'on appelle un CHOC THERMIQUE.

Si ce phénomène a toujours existé, il est accentué aujourd'hui par l'application des couches thermiques.

Protection du vitrage

Afin d'éviter une différence de température importante sur deux ou plusieurs points du vitrage, il sera nécessaire de laisser un espace vital minimal de 30 centimètres entre un vitrage isolant et une source de chaleur, tels que radiateur, sortie d'air chaud, mobilier, rideaux d'obscurcissement...

De même, il est fortement déconseillé d'appliquer des feuilles adhésives par exemple des films teintés, des silhouettes de rapaces, logos d'entreprise, peinture ou encore d'ombrager partiellement un vitrage. Par exemple, lors d'un déménagement, un carton posé près de la fenêtre pourra causer un dommage.

Responsabilité

Ces bris provoqués par choc thermique ne sont pas garantis et ne sont de la responsabilité ni du vitrier ni du fabricant. Ce type de casse est considéré comme une mauvaise utilisation du verre. Il importe au propriétaire ou locataire de conclure une assurance « Bris de glace » auprès d'un assureur.